



Parks Canada **Parcs Canada**

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
111, rue Water Est,
Cornwall, ON K6H 6S3

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

MODIFICATION 001

Proposal to: Parks Canada Agency
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred or attached hereto, the supplies and services listed herein or on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : l'Agence Parcs Canada
Nous offrons par la présente de vendre à sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les articles et les services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Title-Sujet	
Modernisation du système de traitement de l'eau — Voie navigable Trent-Severn	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P300-17-5238	Date 10 août 2017
GETS Reference No. – N° de référence de SEAG NA	
Client Reference No. – N° de référence du client	
Solicitation Closes L'invitation prend fin – at – à 02:00 PM on – le 21 août 2017	Time Zone Fuseau horaire - Eastern Standard Time (EST)
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Laura Lowson	
Telephone No. - N° de téléphone 613-938-5791	Fax No. – N° de FAX 866-246-6893
Destination of Goods, Services, and Construction: Destination des biens, services et construction : Voir en ceci	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur : Telephone No. - N° de téléphone : Facsimile No. - N° de télécopieur :	
Name and title of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
_____	_____
Name/Nom	Title/Titre
_____	_____
Signature	Date

5P300-17-5238 Modernisation du système de traitement de l'eau — Voie navigable Trent-Severn

La modification 001 sert à changer :

- 1) La date de clôture de l'invitation prend fin a été prolongée jusqu'à 2017 le 21 août à 14 heures HAE.
- 2) **Supprimer** à l'annexe « C » — Critères d'évaluation dans sa totalité.

Remplacer par :

ANNEXE « C »

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Critères obligatoire

Les propositions seront évaluées en fonction des exigences obligatoires telles que précisées aux présentes. Les soumissionnaires sont priés de traiter chaque exigence de manière suffisamment approfondie pour permettre une évaluation et une analyse complètes et nécessaires par l'équipe responsable de l'évaluation. Les propositions qui ne répondent pas adéquatement aux exigences obligatoires ne seront pas prises en compte.

Les renseignements fournis par le fournisseur dans sa réponse seront évalués en fonction des critères obligatoires suivants :

Critères obligatoires	Respectés	Non respectés	Commentaires	Directives pour la préparation des soumissions :
O1. La compagnie de l'offrant doit avoir fait le commerce de systèmes de traitement de l'eau pendant au moins 5 ans				L'offrant doit démontrer que ses activités commerciales consistent à fournir, installer et entretenir des systèmes de traitement de l'eau depuis au moins 5 ans.
O2. Le gestionnaire de projet doit avoir au moins 5 ans d'expérience.				Le gestionnaire de projet doit démontrer qu'il possède au moins 5 ans d'expérience dans l'installation et l'entretien.

<p>O3. Le système a été conçu par un ingénieur professionnel et il satisfait aux critères de performance</p>				<p>Montrer la certification des équipements et leur conformité aux normes et procédures de l'ANSI/NSF pour le traitement d'eau brute selon les normes d'APC, élimination/inactivation d'au moins 99 % (abattement de 2 logs) des oocystes de Cryptosporidium, élimination/inactivation d'au moins 99,9 % (abattement de 3 logs) des kystes de Giardia lamblia, élimination/inactivation d'au moins 99,99 % (abattement de 4 logs) des virus.</p>
<p>O4. Le fournisseur de l'équipement de traitement proposé doit être un fournisseur local du marché de l'Ontario ou avoir un représentant du fabricant local.</p>				<p>L'offrant doit indiquer l'emplacement du fournisseur d'équipement ou du représentant du fabricant. L'offrant doit démontrer un historique d'exploitation réussie dans la région durant un minimum de 5 ans.</p>

Critères cotés

Les renseignements fournis par le soumissionnaire dans la présente réponse seront évalués en fonction des critères cotés suivants :

Critères techniques	Maximum de points requis	Minimum de points	Note	Directives de préparation
<p>RT1 Approche et méthodologie proposées</p> <p>Non-respect des critères de garantie = 0 point Respect partiel des critères de garantie = 5 points Respect de tous les critères de garantie au sens de la DP = 30 points Dépasse les critères de garantie = 40 points</p>	40	30		<p>Le proposant doit clairement démontrer que tout l'équipement et les composantes satisfont aux conditions de la garantie et aux exigences de redondance énoncées dans la DP.</p> <p>a) Fournir une liste des composantes et leurs garanties associées.</p>

<p>RT2 Expérience de l'entrepreneur</p> <p>Notation de l'expérience de l'entrepreneur</p> <p>Moins de 1 = 0 point 1 à 2 = 5pts 3 à 5 = 10 points Plus que 5 = 15 points</p>	<p>15</p>	<p>10</p>	<p>L'entrepreneur doit démontrer, références à l'appui, que son entreprise a eu des contrats d'une valeur égale ou supérieure à 400 000 \$.</p> <p>Chaque projet doit comprendre</p> <p>a) les services fournis par l'entrepreneur;</p> <p>b) La durée des services y compris les dates de début et de fin du projet;</p> <p>c) Nom de l'organisme client;</p> <p>d) Nom de la personne à contacter au sein de l'organisme client ainsi que son adresse courriel et/ou son numéro de téléphone.</p>
---	-----------	-----------	---

Points accordés au prix	Maximum de points	requis Minimum de points	Note	Directives pour la préparation
<p>RT3 Coût en capital du cycle de vie de 20 ans et contrat de service</p> <p>Calculé au prorata du plus bas CCV : Coût par point le moins-disant CCV x 40/ CCV soumissionné</p>	40	30		<p>Les coûts fournis par l'entrepreneur dans l'enveloppe financière séparée (voir annexe B) seront utilisés par Parcs Canada pour effectuer une analyse du cycle de vie de 20 ans conjointement avec les coûts d'entretien présentés pour l'année 1 et l'année 2.</p> <p>Les renseignements suivants concernant le système proposé seront utilisés pour déterminer le CCV.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Coût en capital initial 2) Coût de la mise en service 3) Coût des consommables annuels 4) Coûts d'entretien pour l'année 1 et l'année 2 5) Consommation énergétique annuelle 6) Coûts de réfection et des réparations majeures 7) Valeur résiduelle

3) À l'annexe « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX :

2.1.5 Installation du système de point d'entrée

Ajouter: L'installation doit inclure toutes les exigences électriques, mécaniques et de plomberie associées aux mises à niveau du système de traitement.

Supprimer: Toutes les conduites d'alimentation doivent être en cuivre.

Remplacer par: Aux endroits où une nouvelle tuyauterie interconnectée est requise pour l'installation de l'équipement de traitement, la nouvelle tuyauterie doit correspondre à la tuyauterie existante.

2.1.10 Documentation

Ajouter: Les spécifications fonctionnelles et les calculs de conception doivent être signés et scellés par un ingénieur professionnel **qualifié dans la conception des systèmes de traitement de l'eau** avant chaque installation.

Les dessins d'atelier doivent être soumis au propriétaire pour évaluation et approbation avant l'achat d'équipement.

2.1.11 Entretien

Supprimer: Title, 2.1.11 Entretien

Remplacer par: Title, 2.1.11 Opérations et entretien

Supprimer:

Le champ d'application pour cet article comprend :

- Le démarrage et l'arrêt annuel des systèmes de distribution d'eau 2 semaines avant le début de la saison de navigation et après la fin de la saison de navigation. (La durée pendant laquelle les systèmes sont « en service » à chaque emplacement pourra devoir être prolongée selon chaque bâtiment et selon les programmes d'entretien d'écluses au cours d'une année donnée.)

Remplacer par:

Le champ d'application pour cet article comprend :

- Le démarrage et l'arrêt annuel des systèmes de distribution d'eau 2 semaines avant le début de la saison de navigation et après la fin de la saison de navigation **et les exigences de service pour tous les système (neufs et anciens) pour la période de 2 ans.** (La durée pendant laquelle les systèmes sont « en service » à chaque emplacement pourra devoir être prolongée selon chaque bâtiment et selon les programmes d'entretien d'écluses au cours d'une année donnée.)

2.3 Calendrier

Supprimer:

Le proposant achèvera tous les travaux avant le 31 octobre 2018 et joindra un calendrier indicatif des travaux à sa soumission qu'il actualisera dès que possible suite à l'attribution du marché. Une fois examiné et approuvé par le représentant ministériel, ce calendrier servira de calendrier de référence. Aux fins de planification, la moitié de tous les systèmes doit être installée et mise en service du 1er avril 2017 au 31 octobre 2017. L'autre moitié des systèmes doit être installée et mise en service du 1er octobre 2018 au 31 octobre 2018. Advenant que le proposant ou Agence Parcs Canada propose un calendrier accéléré pour la première année, ce dernier ne sera approuvé qu'à l'entière discrétion du représentant ministériel de Parcs Canada. Se reporter à l'annexe « A » pour connaître les emplacements dans lesquels les travaux doivent être achevés en priorité.

Remplacer par:

Le proposant achèvera tous les travaux avant le 31 octobre 2018 et joindra un calendrier indicatif des travaux à sa soumission qu'il actualisera dès que possible suite à l'attribution du marché. Une fois examiné et approuvé par le représentant ministériel, ce calendrier servira de calendrier de référence. Aux fins de planification, **30% - 50%** de tous les systèmes doit être installée et mise

en service du **5 septembre 2017 au 30 novembre 2017**. L'autre **50% - 70%** des systèmes doit être installée et mise en service du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018. Advenant que le proposant ou Agence Parcs Canada propose un calendrier accéléré pour la première année, ce dernier ne sera approuvé qu'à l'entière discrétion du représentant ministériel de Parcs Canada. Se reporter à l'annexe « A » pour connaître les emplacements dans lesquels les travaux doivent être achevés en priorité.

4) À l'annexe « B » BASE DE PAIEMENT

Ajouter:

« Pour qu'une soumission soit recevable, une ventilation des coûts pour chaque système correspondant au montant forfaitaire (micro système et petit système) doit être annexée à la soumission financière ».

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS SONT RESTANT MÊME